



Centre Communal d'Action Sociale LES-ARCS-SUR-ARGENS

Du 5 novembre 2024

Délibération n°20/24 – Décision Modificative du Budget

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-sept heures trente le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en mairie des Arcs, sous la présidence de Madame Geneviève DIBO par délégation de Nathalie GONZALES, Maire

Date de la convocation : 25 octobre 2024

Présents : Geneviève DIBO, Frédéric LAMAT, Nathalie CHALOPIN, Eve-Lyne TURLA, Didier PORTALIER, Claude LOMBARD.

Procuration : Jean-Marie RENARD donne procuration à Geneviève DIBO

Absente : Fabienne LEQUENNE

Excusée : Nathalie GONZALES, Maire

Nombre de conseillers					
En exercice	Présents	Absents	Excusé	Procurations	Votants
9	6	1	2	1	6

La présidente informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'il convient de voter une décision modificative du budget 2024 concernant le chapitre 012.

Le Budget 2024 n'a pas les crédits suffisants pour pouvoir pallier aux charges du personnel ; c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire un virement de crédits à hauteur de 25 000

Les écritures s'inscrivent comme suit : Budget initial chapitre 012 : 208 000€

- Article 64111 (rémunération titulaires) dépenses fonctionnement : + 27 492 €
- Article 65888 : + 2492€

Soit AU TOTAL, le budget nécessite une décision modificative à hauteur de **27 492€**, voté à l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir délibéré décide d'approuver la décision modificative.

P/La présidente
La Vice-Présidente
Geneviève DIBO

